

Site du Massif du MONT VUACHE

La présente note est destinée à fournir les éléments justifiant la proposition de désignation du site du **MONT VUACHE** en Zone de Protection Spéciale au titre de la directive "Oiseaux" et en Zone Spéciale de Conversation au titre de la directive "Habitats".

Description géographique et délimitation proposée



Engoulevent d'Europe, photographie Jacques Popinet

Le périmètre soumis à consultation comprend :

Le mont Vuache, le Mont Musiège et la vallée du Fornant couvrent une surface totale de **1420 ha** et concerne les communes de: CHAUMONT, CONTAMINES SARZIN, MUSIEGES, SAVIGNY, DINGY EN VUACHE, VULBENS, CHEVRIER, CLARAFOND.

La montagne du Vuache est située à l'ouest de la Haute-Savoie ; elle appartient à l'extrémité méridionale de la haute chaîne du Jura, dont elle est séparée par la cluse du Rhône.

Il s'agit d'un étroit chaînon de 14 km de long et 1,5 à 3 km de large, orienté NW-SE. Son altitude varie de 325 m au niveau du Rhône jusqu'à 1101 m au sommet au-dessus de Chaumont.

Il est constitué de terrains principalement calcaires avec quelques dépôts morainiques localisés. L'existence d'une faille accompagnée d'un décrochement d'environ 500 mètres, longeant le flanc SW, est à l'origine d'une forte dissymétrie entre ses deux versants.

Le flanc ouest se présente comme une succession de falaises calcaires chaudes qui contraste avec les pentes douces boisées plus fraîches du versant oriental.



Versant occidental du Vuache, photographie DIREN RA

Un ensemble naturel très original

Intérêt au titre de la directive « Habitats »

Du fait de la conjonction de facteurs géologiques, climatiques et topographiques originaux, le Vuache recèle des milieux naturels variés, dont certains présentent un fort intérêt du fait de la présence d'espèces animales et végétales, ainsi que de types d'habitats naturels remarquables.

La montagne du Vuache est principalement occupée par des forêts de feuillus à tendances montagnardes ou thermophiles en fonction de l'altitude et de l'exposition.

Ces formations forestières sont entrecoupées sur le flanc oriental par quelques pâturages, prairies ou pelouses sèches plus au sud. De petites pelouses sèches se développent également en marge des boisements et au sein des falaises en versant ouest.

Le Vuache compte 11 types d'habitats naturels dits « d'intérêt communautaire », ce qui signifie qu'ils sont considérés comme menacés à l'échelle du continent européen ; la conservation de l'un d'entre eux est même considérée comme prioritaire.

Il s'agit tantôt de milieux forestiers (**hêtraies neutrophiles ou calcicoles, forêts de ravins**), de **milieux rocheux et de falaises**, de **broussailles à Buis**, voire ponctuellement en piémont de zones humides (**bas-marais alcalins**).

En matière de flore, les zones humides de piémont subsistant en périphérie du site abritent un espèce d'intérêt communautaire : l'orchidée **Liparis de Loesel**. Parmi les mammifères, il en est de même du **Lynx d'Europe**, présent au passage.

Le Mont Musiège en avant-poste au sud du Mont Vuache est identique à celui-ci en matière de géologie, de faune, de flore et de végétation. Il recèle des types d'habitats remarquables, hêtraies neutrophiles, falaises continentales...La vallée du Fornant qui sépare Mon Vuache et Mont Musiège abrite de belles formations forestières de pentes et de ravins.

Intérêt au titre de la directive Oiseaux

Le Vuache s'inscrit dans la continuité du vaste ensemble formé par la haute chaîne du Jura, l'Étourneil et le défilé de Fort l'Écluse, qui présente globalement un intérêt ornithologique majeur.

Les crêtes nord du Vuache jusqu'à la dépression du Golet du Pey (800m), constituent notamment au même titre que le défilé de Fort l'Écluse une **importante voie de migration pour les oiseaux, à l'automne et au printemps**. C'est un goulet migratoire essentiel pour les rapaces (l'un des treize sites principaux identifiés à ce titre en France), puisque plus de 20 000 oiseaux de proie y sont régulièrement comptabilisés au passage.

Parmi les Galliformes, la **Gélinotte des bois** niche sur la montagne du Vuache, où elle fréquente de préférence les boisements mélangés de crête.



Aigle royal, photographie Jacques Popinet

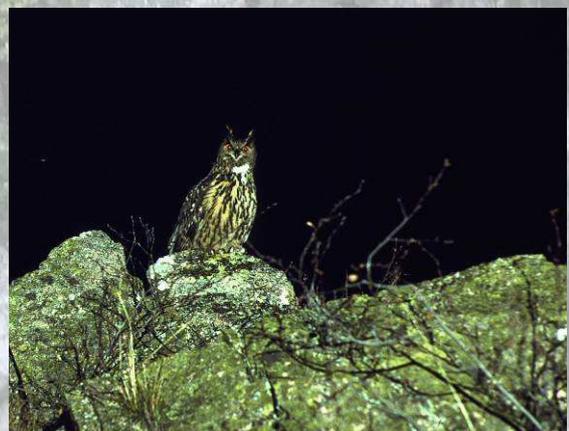
En ce qui concerne les rapaces, le **Faucon pèlerin** niche en plusieurs points des falaises du versant ouest ; le **Grand-duc d'Europe** est également présent, nichant dans la partie nord de ces mêmes falaises.

L'**Aigle royal** et le **Circaète Jean-le-Blanc** utilisent le Vuache comme terrain de chasse. Le **Milan noir** et la **Bondrée apivore** nicheraient pour leur part sur le Vuache ou sa base périphérique.



Bondrée apivore, photographie Jacques Popinet

Il en est de même de la **Pie-grièche écorcheur** sur les prairies sèches de la base du massif, ou du **Martin-pêcheur d'Europe** au niveau du Rhône.



Grand-duc d'Europe, photographie Jacques Popinet

Intérêt global du site



Aster amelle, photographie DIREN RA

Une trentaine de plantes de grand intérêt ont été recensées sur l'ensemble du site ; il s'agit principalement d'espèces à affinité méridionale. Le Dictamnè blanc et le Buplèvre très élevé trouvent au Vuache leur unique station départementale.

Au printemps, les forêts de la crête sont le siège d'une floraison de plantes vernalles particulièrement spectaculaire, avec notamment l'Erythron dent de chien dont c'est vraisemblablement la plus belle station du département.

Outre les oiseaux, la montagne héberge également une faune diversifiée de mammifères (forte population de chamois et fréquentation passagère par le Lynx d'Europe ; le Castor est présent au niveau du Rhône et il en était de même il y a peu de temps pour la Loutre), ou les reptiles (le Lézard vert, espèce d'affinité méridionale, est bien présent). Les invertébrés sont moins bien connus, mais il faut signaler une population bien installée du papillon Apollon au niveau des zones ouvertes et rocheuses du flanc ouest, ainsi que la présence du Cuivré des marais et de l'Agrion de Mercure à l'Étournel.

Le Vuache présente également une géologie remarquable, notamment du fait de l'existence d'une faille majeure dont le « miroir » (plan de coulissement) est localement bien observable.

Enjeux de préservation des espèces de la directive « Habitats » et de la directive « Oiseaux »

La conservation de la plupart des habitats naturels ou espèces cités précédemment s'avère parfaitement compatible avec les pratiques en usage sur le massif.

Le document d'objectifs devra s'attacher à préciser les modes de gestion appropriés pour certains types de milieux particuliers fragiles, susceptibles de bénéficier de travaux d'aménagement ou de restauration (il pourra s'agir par exemple de l'entretien de pelouses sèches, de clairières forestières...).

Certaines prescriptions peuvent d'ores et déjà être suggérées sur la base de l'expérience acquise en matière d'avifaune. Ainsi :

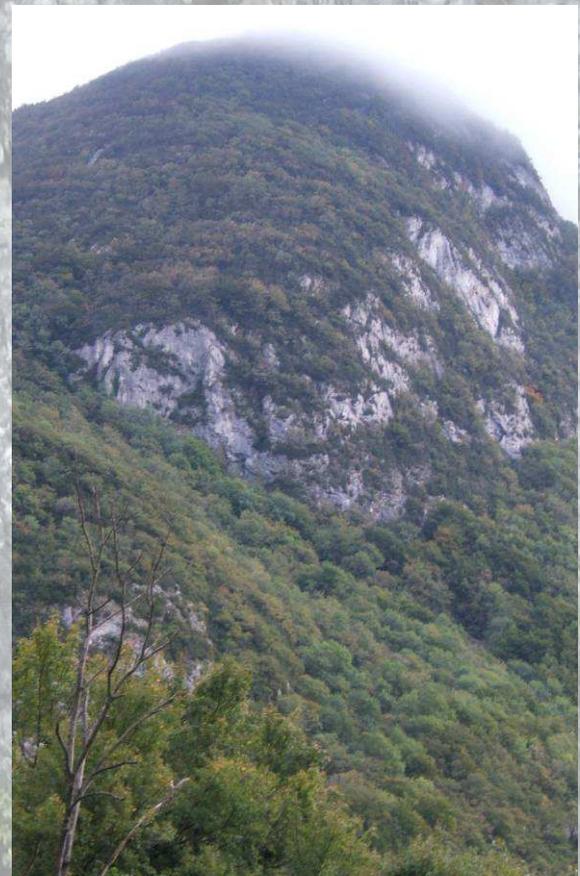
- en ce qui concerne le Grand-duc d'Europe et le Faucon pèlerin, il s'agit d'éviter les dérangements

intempestifs dans les falaises, en limitant dans le temps et l'espace l'utilisation des voies d'escalade (mesure déjà adoptée dans le cadre d'un arrêté préfectoral de protection de biotope), ainsi que les perturbations occasionnées par les extractions de roche massive ;

- de manière générale, pour ce qui est notamment des rapaces, il est souhaitable d'éviter le survol des massifs forestiers à basse altitude pendant la période de nidification ;

- s'agissant de la Gélinotte des bois, espèce qui connaît un fort déclin, la gestion forestière peut contribuer à une meilleure préservation : ainsi, des travaux d'ouverture du couvert forestier ont d'ores et déjà été entrepris par le syndicat intercommunal de protection et de conservation du Vuache ;

- quant à la Pie-grièche écorcheur, sa protection passe par le maintien des réseaux arbustifs riches en épineux.



Epaulement nord du Vuache, photographie DIREN RA

Exemples de démarches de protection engagées ou envisagées

Le syndicat intercommunal de protection et de conservation du Vuache œuvre à la réalisation d'actions de gestion sur le territoire, dont celles précitées portant sur l'ouverture des milieux.

En matière réglementaire, un arrêté préfectoral protégeant le biotope des falaises est en vigueur depuis le 23 mars 2005. Enfin, l'épaulement nord du Vuache, en surplomb du défilé de Fort l'Ecluse, est concerné par un site classé.

Recensement des sources de données

Grands types d'habitats d'intérêt communautaire représentés (annexe I de la directive « Habitats ») :

Code habitat	Dénomination
31.8123	Fruticées de stations rocailleuses à Cotonéaster et Amélanchier
34.32	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides
34.33	Pelouses calcaires sub-atlantiques très sèches
37.31	Prairies a Molinie et communautés associées
41.13	Hêtraies neutrophiles

41.161	Hêtraies à laïches
41.4*	Forêts mixtes de pentes et de ravins
41.45	Forêts thermophiles alpines et péri-alpines mixtes de tilleuls
54.2	Bas-marais alcalins
62.1	Végétation des falaises continentales calcaires
62.15	Falaises calcaires alpines et sub-méditerranéennes

Espèces d'intérêt communautaire représentés (annexe II de la directive « Habitats ») :

Groupe	Nom scientifique	Espèce
Flore	Liparis loeselii	Liparis de Loesel
Faune	Lynx lynx	Lynx d'Europe

Oiseaux mentionnés à l'article 4 et visés en annexe I de la directive « Oiseaux »

Nom scientifique	Espèce	Population résidente		Population migratrice	
		Résid.	Nidif.	Etape, passage	Hivern.
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	Présent			
<i>Bonasa bonasia</i>	Gelinotte des bois	5 à 10 ind.			
<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	1 couple			
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche			220 ind.	
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire			71 ind.	
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc		Présent ?	3 ind.	
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux			429 ind.	
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin			62 ind.	
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré			15 ind.	
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Présent ?			
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Présent ?			
<i>Egretta alba</i>	Grande Aigrette			42 ind.	
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon			38 ind.	
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	3 couples			
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée			31 ind.	
<i>Hieraetus pennatus</i>	Aigle botté			4 ind.	
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu			261 ind.	
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur		Présent		
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir		Présent	3832 ind.	
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal			1910 ind.	
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur			85 ind.	
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore		Présent	4637 ind.	

Sources LPO 74 / OGM ; chiffres indiqués en matière de passage issus des comptages récents, à valeur indicative

Oiseaux mentionnés à l'article 4 de la directive « Oiseaux » en tant que migrateurs régulièrement présents sur le site

Nom scientifique	Espèce	Population migratrice		
		Nidif.	Etape, passage	Hivern.
Accipiter gentilis	Autour des palombes	Présent	Présent	Présent
Accipiter nisus	Epervier d'Europe	Présent	729 ind.	Présent
Apus melba	Martinet à ventre blanc		Présent	
Ardea cinerea	Héron cendré		622 ind.	Présent
Buteo buteo	Buse variable	Présent	13484 ind.	Présent
Falco subbuteo	Faucon hobereau	Présent	50 ind.	
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	Présent	124 ind.	Présent
Larus cachinnans	Goéland leucophée		327 ind.	
Phalacrocorax carbo sinensis	Grand Cormoran		3478 ind.	
Riparia riparia	Hirondelle de rivage		Présent	
Scolopax rusticola	Bécasse des bois	Présent	Présent	
Turdus pilaris	Grive litorne		Présent	
Turdus torquatus	Merle à plastron		Présent	
Vanellus vanellus	Vanneau huppé		133 ind.	

Source LPO 74; chiffres indiqués en matière de passage issus des comptages récents, à valeur indicative

Autres espèces d'oiseaux remarquables

Espèce	Nom scientifique	Population résidente	Population migratrice			Motiv. A*	Motiv. C*
			Nidif.	Etape, passage	Hivern.		
Alouette des champs	Alauda arvensis			4894 indiv.		X	
Hibou moyen-duc	Asio otus	Présent					X
Chardonneret élégant	Carduelis spinus			Présent		X	
Pigeon colombin	Columba oenas			1656 indiv.		X	
Coucou gris	Cuculus canorus		Présent	Présent			X
Pic épeiche	Dendrocopos major	Présent					X
Pic épeichette	Dendrocopos minor	Présent					X
Bruant fou	Emberiza cia		Présent	Présent		X	
Bruant jaune	Emberiza citrinella		Présent	Présent		X	
Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca			Présent		X	
Hirondelle rustique	Hirundo rustica			Présent		X	
Gobemouche gris	Muscicapa striata			Présent		X	
Cassenoix moucheté	Nucifraga caryocatactes			Présent		X	
Rougequeue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus		Présent	Présent		X	
Pic vert	Picus viridis	Présent				X	
Tarier pâtre	Saxicola torquata		Présent	Présent		X	
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur		Présent	Présent		X	
Chouette hulotte	Strix aluco	Présent					X
Tichodrome échelette	Tichodroma muraria				Présent	X	

Source LPO 74 ; chiffres indiqués en matière de passage issus des comptages récents, à valeur indicative

* Motiv. A : espèce citée dans le livre rouge « Oiseaux menacés ou à surveiller en France »

* Motiv. C : espèce visée aux annexes I et II de la Convention de Bonn, et II et III de la Convention de Berne

Autres éléments de patrimoine naturel remarquables*

Faune

Mammifères

Chamois *Rupicapra rupicapra*

Lièvre d'Europe *Lepus europaeus*

Libellules

Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*

Papillons

Apollon *Parnassius apollo*

Cuivré des marais *Thermolycaena dispar*

Flore

Aconit anthora *Aconitum anthora* L.

Aethionéma des rochers *Aethionema saxatile* (L.) R. Br.

Ail joli *Allium carinatum* subsp. *pulchellum* Bonnier & Layens

Arabette auriculée *Arabis auriculata* Lam.

Arabette nouvelle *Arabis nova* Vill.

Arabette scabre *Arabis scabra* All.

Armoise blanche *Artemisia alba*

Aster amelle (Marguerite de la Saint-Michel) *Aster amellus* L.

Bulbocode du printemps *Bulbocodium vernum* L.

Buplèvre à longues feuilles *Bupleurum longifolium* L.

Cumin des prés (Fenouil des chevaux) *Silaum silaus*

Dent de chien *Erythronium dens-canis* L.

Doronic mort-aux-panthères *Doronicum pardalianches* L.

Epipactis à petites feuilles *Epipactis microphylla* (Ehrh.) Swartz

Erable de Montpellier *Acer monspessulanum* L.

Euphrase jaune *Odontites luteus* (L.) Clairv.

Fraisier vert *Fragaria viridis* Weston

Fraxinelle blanche *Dictamnus albus* L.

Gagée jaune *Gagea lutea* (L.) Ker-Gawler

Gaillet glauque *Galium glaucum* L.

Gentiane d'Allemagne *Gentianella germanica* (Willd.) Börner

Gesse noirissante *Lathyrus niger* (L.) Bernh.

Groseiller rouge *Ribes rubrum* L.

Guimauve hérissée *Althaea hirsuta* L.

Hélianthème des Apennins *Helianthemum apenninum* (L.) Miller

Isopyre faux pigamon *Thalictrilla thalictroides* (L.) E. Nardi

Laser de Prusse *Laserpitium prutenicum* L.

Lathrée écaillée *Lathraea squamaria* L.

Limodore à feuilles avortées *Limodorum abortivum* (L.) Swartz

Lis faux Safran *Lilium bulbiferum* var. *croceum* (Chaix) Pers.

Mélampyre à crêtes *Melampyrum cristatum* L.

Micropus dressé *Bombycilaena erecta*

Œillet des rochers *Dianthus sylvestris* Wulfen

Ophrys abeille *Ophrys apifera* Hudson

Orchis de Traunsteiner *Dactylorhiza traunsteineri* (Sauter) Soó

Orchis odorant *Gymnadenia odoratissima* (L.) L.C.M. Richard

Orchis pâle *Orchis pallens* L.

Orobanche du lierre *Orobanche hederæ* Duby

Orobanche du sermontain *Orobanche laserpitii-sileris* Reuter ex Jordan

Orpin rougeâtre *Sedum rubens* L.

Peucedan à feuilles de carvi *Peucedanum carvifolium*

Plantain serpentant *Plantago maritima* subsp. *serpentina* (All.) Arcangeli

Polystic à aiguillons *Polystichum aculeatum* (L.) Roth

Saule faux daphné *Salix daphnoides* Vill.

Scorzonère d'Autriche *Scorzonera austriaca* Willd.

Scorzonère peu élevée *Scorzonera humilis* L.

Serratule à tige nue *Serratula nudicaulis* (L.) DC.

Spiranthe d'automne *Spiranthes spiralis* (L.) Chevall.

Stipe pennée (Plumet, Marabout) *Stipa pennata* L.

Tanaisie en corymbe *Tanacetum corymbosum* (L.) Schultz Bip.

Tilleul à petites feuilles *Tilia cordata* Miller

Trèfle beige *Trifolium ochroleucon* Hudson

Trèfle scabre *Trifolium scabrum* L.

Trinie glauque *Trinia glauca*

Violette admirable *Viola mirabilis* L.

*Extrait de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de la région Rhône-Alpes (version 2004), et du document d'objectifs Natura 2000 du site « Forêt alluviale, pelouse sèche de l'Étournal et défilé de Fort l'Ecluse ».



Zone humide de l'Étournal vue du Vuache, photographie DIREN RA